

Projet Pédagogique

Accueil de loisirs périscolaire d'Anvin

3 à 11 ans

Du 07 janvier 2026 au 01 juillet 2026



SOMMAIRE

I- Le projet pédagogique, c'est quoi ?

II-Présentation

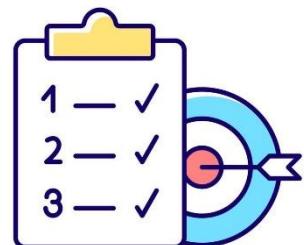
1. La ville d'Anvin
 2. L'organisateur
 3. Les locaux à disposition
 4. L'équipe pédagogique
 5. Le public accueilli
 6. Réunion et thème de l'accueil de loisirs
-

III-Valeurs éducatives

1. Projet Éducatif du Territoire
 2. Projet pédagogique de l'accueil de loisirs
-

IV-Fonctionnement du centre

1. Organisation
2. Les modalités d'inscriptions
3. Les différents moyens
4. Rôles et missions de l'équipe pédagogique
5. Une journée type
6. Les compétences psycho-sociales
7. La réglementation
8. Le point sécurité
9. L'évaluation du centre



I - Le projet pédagogique, c'est quoi ?



Le projet pédagogique est un document détaillant le fonctionnement d'un accueil de loisirs. Il correspond notamment à l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné. Il est en lien avec d'autres documents, plus généralement appelés le Projet Éducatif du Territoire (PEDT).

C'est un document de travail et, à ce titre, un outil de référence pour toute personne travaillant au sein de l'accueil de loisirs. L'ensemble de l'équipe d'animation est dans l'obligation de prendre connaissance de ce document et d'en marquer son accord.

Son but est de définir les orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs pour la période allant du mercredi 07 janvier 2026 au mercredi 1 juillet 2026, à destination d'un public âgé de 3 à 11 ans.

II – Présentation

1. La ville d'Anvin

Anvin est une commune française située dans le département du Pas-de-Calais. Elle compte 771 habitants. Cette commune fait partie de la communauté de communes du Ternois, qui regroupe 103 communes.

Anvin dispose de plusieurs commerces, d'une usine, d'un café-restaurant et d'une école. La commune offre également différents lieux adaptés à l'organisation d'activités pour les jeunes, tels qu'un parc équipé d'installations ludiques et un terrain de football.

Anvin est situé entre Heuchin, Blangy-sur-Ternoise et Saint-Pol-sur-Ternoise. Cette situation géographique permet de trouver des partenaires de proximité tout en innovant dans les différents accueils.

2-L'organisateur

L'accueil périscolaire du mercredi est organisé par le service jeunesse de TernoisCom. La collectivité, TERNOISCOM, est présidée par Monsieur Bridoux et regroupe 104 communes réparties dans le département du Pas-de-Calais.

Le responsable du service jeunesse est Monsieur Scelers. L'accueil de loisirs est organisé par TERNOISCOM, dont le siège est situé au 400 rue de Maisnil, Porte des Moulins, 62130 Herlin-le-Sec. Il se déroulera du mercredi 03 septembre 2025 au mercredi 01 juillet 2026, dans les communes d'Anvin, de Pernes, de Saint Pol sur Ternoise, de Frévent et d'Auxi-le-château.

Au sein de ce service, plusieurs coordinateurs interviennent et constituent notre lien lors de la préparation de l'accueil des mercredis. Nous travaillons en collaboration avec eux pour les démarches administratives, la gestion des effectifs journaliers ainsi que le suivi des animations et des projets.

3-Les locaux à disposition

L'accueil de loisirs périscolaire aura lieu à l'école Gaëtan Marichez d'Anvin. L'ensemble des locaux de l'établissement ne sera pas mis à disposition. Les espaces utilisés seront les suivants :

- Un préau ;
- Des sanitaires ;
- Un couloir ;
- Une salle d'activités, utilisée à la fois pour les animations et le stockage du matériel ;
- Les cours de récréation (une en bitume et une en pelouse) ;
- Le restaurant scolaire, utilisé lors du temps de repas du midi.

L'ensemble des structures est apte à accueillir du public en situation de handicap. Les bâtiments sont accessibles, à condition de ne pas emprunter le couloir comportant des escaliers. L'accès à la cour et au préau peut se faire par l'extérieur.

4-L'équipe pédagogique

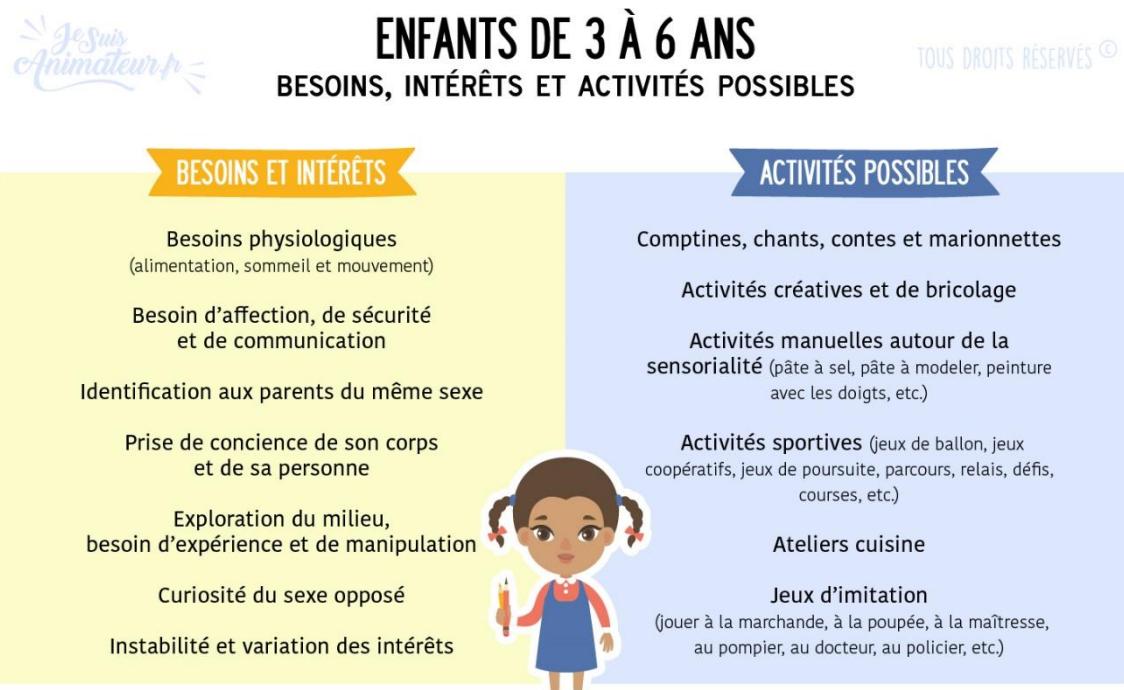
Direction	DROUVIN Louis (BPJEPS LTP)
Animateurs	BRUYANT Justine (Base BAFA)
Personnel cantine	Catherine GAILLARD

5-Le public accueilli

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 11 ans. La majorité d'entre eux connaissent déjà les lieux, les différents espaces et l'environnement, grâce à leur présence sur le site lors des précédents accueils périscolaires.

L'enjeu est de proposer des animations pédagogiques et de mettre en place des cycles composés de plusieurs séances. Ces cycles permettront aux enfants de bénéficier d'une continuité pédagogique autour d'un thème spécifique. Les séances seront réparties sur une période définie de mercredis et aboutiront, à la fin du cycle, à un résultat attendu.

Chaque tranche d'âge ayant des besoins et des centres d'intérêts spécifiques, il appartient à l'équipe d'animation de proposer des activités adaptées afin d'y répondre :



ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Identification aux parents du même sexe
- Prise de conscience de son corps et de sa personne
- Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation
- Curiosité du sexe opposé
- Besoin de socialisation (sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Chants, contes et jeux dansés
- Déguisements et maquillage
- Activités créatives et de bricolage
- Activités de construction (cabanes, cerfs-volants, etc.)
- Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)
- Jeux d'échanges et collections
- Ateliers cuisine
- Découverte d'un milieu / de la nature

ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Les parents ne sont plus la seule référence (les copains, le maître, l'animateur)
- Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre
- Besoin de justice et d'équité
- Début d'une séparation filles/garçons (on ne joue plus ensemble)
- La socialisation s'affirme (la bande de copains, la règle)
- Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Début des grands jeux (jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)
- Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)
- Activités de construction (cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)
- Activités créatives et de bricolage
- Activités d'expression
- Lecture, contes, histoires
- Chants, danses et jeux dansés
- Découverte d'un milieu / de la nature
- Activités autogérées (sous la surveillance d'un adulte)

6 -Réunion et thématique de l'accueil de loisirs

Une réunion de préparation a été organisée durant les vacances de Noël afin d'assurer la passation avec l'ancienne directrice de la structure.

Cette réunion a permis à l'équipe de se présenter, de préparer les plannings, de travailler sur les objectifs du projet pédagogique, de prévoir le matériel nécessaire et de rappeler le règlement du centre ainsi que le déroulement de l'accueil.

Par ailleurs, des temps d'échanges ont lieu quotidiennement en fin de journée. Ces réunions permettent à l'équipe d'animation de faire le point sur le déroulement de la journée, d'ajuster les pratiques si nécessaire et de préparer les accueils à venir.

III – Valeurs éducatives

1. Projet éducatif du Territoire

- **Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société**
 - Faire en sorte que les jeunes acceptent de manière naturelle que le bonheur impose ça et là des contraintes inhérentes à la vie en collectivité
 - Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant
 - Donner accès au jeu, aux activités de loisirs, éveil sur le monde qui l'entoure
 - Donner accès aux pratiques culturelles et artistiques, aux activités physiques et sportives
 - Donner accès aux nouvelles technologies, aux activités scientifiques et techniques manuelles
 - Favoriser l'expression des enfants et les aider dans leurs choix pour qu'ils deviennent capables de s'investir réellement et en profondeur dans les activités qu'ils conviennent le mieux à sa personnalité
 - Lui permettre qu'en faisant, il affirme sa personnalité, son esprit d'initiative, son esprit critique, ses capacités créatives et sa responsabilité
- **Apporter aide et soutien aux parents et plus généralement aux familles**
 - Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents
 - Choisir une localisation géographique judicieuse selon les activités proposées
 - Appliquer une politique tarifaire permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes
 - Créer de la convivialité dans tous les lieux où les enfants sont accueillis
 - Favoriser la diffusion de l'information concernant les services susceptibles d'apporter aide et soutien aux familles
- **Soutenir la promotion de loisirs de qualité sur le territoire de TERNOISCOM**
 - Promouvoir un encadrement de qualité par des adultes bénévoles ou professionnels qualifiés
 - Repérer et inciter les jeunes à se former dans le domaine de l'animation
 - Engager une véritable politique de formation diplômante

2-Projet Pédagogique de l'accueil de loisirs

Le projet pédagogique s'articule autour d'un thème principal : les quatre éléments (l'air, l'eau, la terre et le feu). Pour cette période, l'élément travaillé sera l'air, plus précisément le vent.

Du mercredi 07 janvier au mercredi 11 février, les enfants seront amenés à découvrir le vent à travers différentes activités ludiques, scientifiques et créatives. Ce fil conducteur permettra de donner du sens aux activités proposées et d'assurer une continuité pédagogique sur l'ensemble du cycle.

- Objectif 1 : Découvrir et comprendre le vent comme élément naturel

- Observer le vent et son impact sur différents objets.
- Découvrir la force et la puissance du vent.
- Utiliser le vent à travers des activités pratiques et ludiques.

Objectif 2 : Expérimenter le vent à travers des activités scientifiques simples

- Créer des moulins à vent et observer leur fonctionnement.
- Construire des cerfs-volants et tester leur vol.
- Comprendre le fonctionnement des éoliennes et l'effet du vent sur leur mouvement.

La majorité des activités proposées durant cette période sera en lien avec le vent. Ils permettront aux enfants de mieux comprendre cet élément naturel tout en favorisant des moments ludiques et éducatifs.

IV- Fonctionnement du centre

1-L'organisation

Cet accueil de loisirs se déroulera du mercredi 03 septembre 2025 au mercredi 01 juillet 2026. Durant cette période, les enfants pourront être accueillis selon différentes formules. L'organisation quotidienne sera la suivante :

- Matinée sans repas
- Matinée avec repas
- Après-midi avec repas
- Après-midi sans repas
- Journée complète avec repas
- Journée complète sans repas

Les portes de l'accueil ouvrent à 8h00 et se ferment à 18h30 pour une journée complète. Pour les enfants inscrits en demi-journée, un accueil spécifique est assuré de 12h00 à 12h30 et de 13h30 à 14h00.

2- Les modalités d'inscriptions

Les personnes doivent s'inscrire sur VivezTernois. Les inscriptions sont possibles jusqu'au vendredi 12h précédent le mercredi d'accueil périscolaire.

3- Les différents moyens

Matériels pédagogiques :

Nous disposons d'une malle regroupant différents matériels : équipements sportifs, matériels créatifs, jeux de société, livres et matériels spécifiques adaptés aux activités proposées. Du matériel supplémentaire peut être ajouté en fonction des besoins de l'équipe et sur demande auprès du service jeunesse.

Moyens humains :

L'équipe est composée d'un directeur, d'un animateur base Bafa et d'un agent de cantine. Nous aurons également l'occasion de collaborer avec la ludothèque, avec Hugues et avec les autres accueils périscolaires de TernoisCom.

4 – Rôles et missions de l'équipe pédagogique

A- L'équipe de direction

Mission principale : Assurer la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des enfants tout en garantissant le bon fonctionnement de la structure.

Responsabilités :

1. Sécurité et bien-être des enfants

- ◊ Sécurité physique, morale et affective
- ◊ Prévention des risques et protocoles d'urgence

2. Gestion pédagogique

- ◊ Rédaction et suivi du projet pédagogique
- ◊ Organisation des plannings et des activités
- ◊ Évaluation de la progression des enfants

3. Gestion administrative et financière

- ◊ Gestion quotidienne : administratif, financier et matériel
- ◊ Suivi des dossiers des enfants
- ◊ Respect de la législation Jeunesse et Sports et des normes d'hygiène

4. Gestion de l'équipe

- ◊ Accompagnement et formation des animateurs
- ◊ Gestion des conflits internes et dynamisation de l'équipe
- ◊ Écoute et soutien de l'équipe et des familles

5. Communication et partenariats

- ◊ Liaison avec intervenants, partenaires et services jeunesse
- ◊ Communication régulière avec les familles
- ◊ Représentation officielle de la structure

6. Animation de la vie du centre

- ◊ Création d'un climat positif et bienveillant
- ◊ Implication des enfants dans des projets participatifs

7. Gestion opérationnelle

- ◊ Gestion des effectifs journaliers (repas, goûters, sorties...)
- ◊ Organisation du matériel et adaptation selon les besoins

B- L'équipe d'animation

Mission principale : Accompagner les enfants dans leur développement, leur épanouissement et la découverte d'activités variées.

Responsabilités :

1. Encadrement et sécurité

- ◊ Assurer la sécurité physique, morale et affective
- ◊ Prévention des risques et respect des protocoles d'urgence

2. Mise en œuvre du projet pédagogique

- ◊ Animer et adapter les activités prévues
- ◊ Participer à la création de projets ou cycles d'activités
- ◊ Favoriser la continuité pédagogique

3. Accompagnement éducatif et social

- ◊ Encourager autonomie, créativité et curiosité
- ◊ Favoriser la coopération et le respect
- ◊ Être à l'écoute des enfants

4. Organisation et préparation

- ◊ Préparer le matériel pour les activités
- ◊ Participer à la planification quotidienne
- ◊ Gérer les effectifs et veiller aux repas et temps de repos

5. Communication et travail en équipe

- ◊ Collaboration avec la direction et les autres animateurs
- ◊ Participation aux réunions quotidiennes
- ◊ Communication avec les familles

6. Développement professionnel

- ◊ Participer aux formations et aux accompagnements
- ◊ Proposer des idées d'animation
- ◊ Respecter la législation et le règlement du centre



5- Journée Type

Heures	Activités
8h00 - 9h00	Accueil échelonné
9h00 - 12h00	Temps d'activités
12h00 - 12h30	Accueil échelonné et départs échelonnés
12h00 - 13h00	Repas
13h00 - 13h30	Temps calme
13h30 – 14h00	Accueil échelonné et départs échelonnés
14h – 17h30	Temps d'activités et gouters
17h30 – 18h30	Départs échelonnés

6- Les compétences psycho-sociales

Les compétences psycho-sociales jouent un rôle essentiel dans les accueils de loisirs. Il est important que l'enfant puisse exprimer pleinement ses émotions et se sentir compris par l'équipe d'animation, afin de faciliter la résolution des difficultés et de mieux comprendre les besoins du public.

Des outils et dispositifs spécifiques seront mis en place pour accompagner les enfants dans le développement de ces compétences, mais également pour soutenir l'équipe d'animation dans sa pratique éducative et relationnelle.

Exemple : un tableau des émotions sera mis en place, ainsi qu'un temps d'échange en fin de journée pour que les enfants puissent exprimer leur ressenti sur la journée écoulée.

7-Réglementation

Généralités :

Les animateurs sont responsables de la sécurité physique, morale et affective de l'ensemble des enfants présents sur la structure, ainsi que lors des sorties organisées par celle-ci.

La protection des mineurs est une obligation légale qui découle du Code de l'action sociale et des familles.

L'équipe d'animation doit connaître et respecter la loi française et appliquer la réglementation fixée par le ministère des Affaires sociales et de la Santé.

L'accueil des mineurs doit également respecter les obligations en matière de déclaration, d'encadrement, d'hygiène et de sécurité, ainsi que les protocoles sanitaires et Vigipirate.

Déclaration :

La déclaration de l'accueil est une obligation légale préalable à tout accueil collectif de mineurs durant les vacances scolaires. L'organisateur doit fournir un projet éducatif lors de cette déclaration.

Avant chaque période d'accueil, la déclaration est complétée par une fiche de déclaration complémentaire qui précise :

- Le nombre de mineurs accueillis,
- L'identité et la qualification des encadrants.

La présence d'un projet pédagogique est obligatoire, même s'il n'est pas nécessairement joint à la fiche complémentaire.

Hygiène :

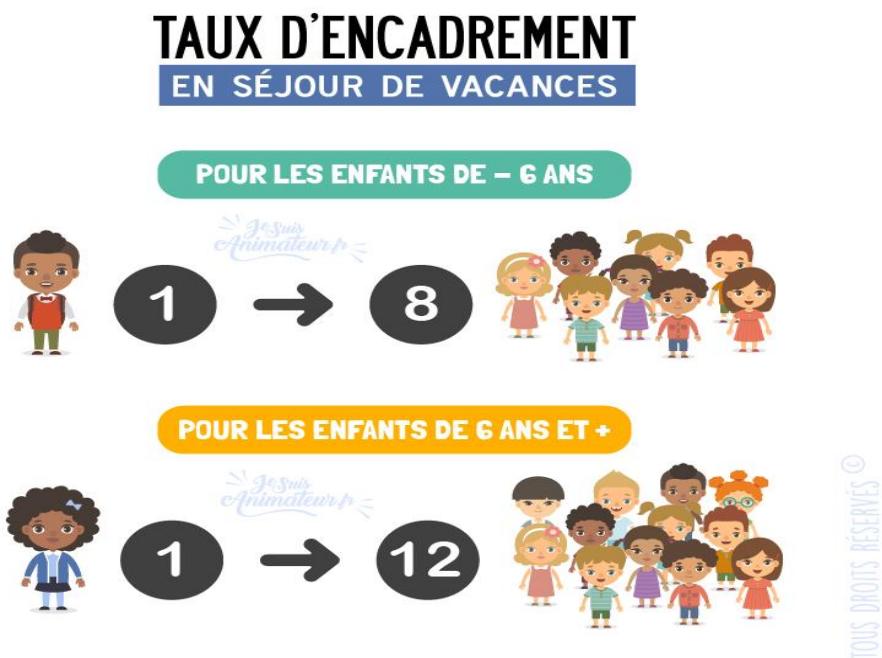
L'hygiène alimentaire liée à la restauration quotidienne des enfants doit être conforme aux normes en vigueur, tant pour le prestataire (liaison froide des repas) que pour le stockage, le service et l'entretien des salles de restauration, de la vaisselle et de la cuisine.

Lors des pique-niques, les produits frais nécessitant une conservation au froid doivent être transportés dans des conteneurs isothermes (glacières) équipés de plaques réfrigérantes, afin de maintenir une température comprise entre 0 et 3°C. Les glacières doivent être lavées et désinfectées après chaque utilisation.

L'équipe d'animation est responsable de la propreté des locaux (salles, toilettes) durant tout l'accueil collectif de mineurs et garantit l'hygiène à l'intérieur de la structure.

Pour le protocole Vigipirate, les locaux sont entourés de grillages pour empêcher toute intrusion. Les barrières sont fermées à clé et les bâtiments sont verrouillés dès qu'aucune personne n'est présente à l'intérieur.

Le taux d'encadrement :



Les enfants ne peuvent jamais être laissés seuls, que ce soit dans une salle, dans la cour ou dans tout autre lieu : ils doivent rester en permanence sous la surveillance visuelle d'un animateur.

Les animateurs sont également tenus d'informer la direction de tout comportement déviant ou anormal, qu'il concerne un autre animateur ou un enfant, et doivent avertir la direction en cas d'absence.

8-Le point sécurité

Sécurité et encadrement des enfants

Surveillance du groupe

- Connaître le nombre d'enfants et vérifier leur présence régulièrement.
- Les enfants ne doivent jamais être seuls (salle, cour, autre lieu).
- Vérifier que le lieu d'activité est adapté et sécurisé.
- Faire un temps de retour au calme si le groupe est trop excité.

Gestion des accidents

- Rester calme et garder le contrôle.
- Blessure grave : protéger l'enfant, appeler les secours et la direction.
- Blessure légère : rester prudent et prévenir la direction.
- Toujours un animateur avec l'enfant blessé, l'autre reste avec le groupe.
- Avoir une trousse de secours à disposition.

Déplacements et sorties

- Privilégier les trottoirs et analyser le trajet avant la sortie.
- Groupe en file indienne (non ordonné) : côté gauche, face aux voitures.
- Groupe ordonné : côté droit, dos aux voitures.
- Traversée : utiliser passages piétons, animateur de chaque côté, remercier les conducteurs.
- Adapter le trajet et le rythme aux capacités des enfants.
- Informer la direction de tous les déplacements extérieurs.

9-Évaluation du centre

Rédaction et présentation du bilan pédagogique en fin de période

1. Les enfants

- Débrief quotidien en fin d'activité ou de journée.
- Petites évaluations ludiques ponctuelles après les activités ou en fin de journée.

2. Les parents

- Point sur la journée avec échange possible avec l'équipe.
- Questionnaire de satisfaction en fin de centre pour établir un bilan et identifier les points à améliorer.

3. L'équipe d'animation

- Réunions en fin de journée et points à la fin de chaque période.
- Suivi de chaque séance et point à la fin du cycle.
- Petites évaluations via grilles ou questionnaires ludiques.

4. Les animateurs

- Entretiens individuels durant les mercredis si souhaité.
- Évaluation des stagiaires et validation de leur stage pratique.
- Entretien de fin de session pour recueillir avis et difficultés.
- Grille d'évaluation remplie par les animateurs et la direction.

5. Objectifs Eco-R

- Expliquer lors des réunions et temps de parole les bons gestes quotidiens (éteindre les lumières, économiser l'eau, trier les déchets...).
- Faire un point régulier avec les jeunes et l'équipe d'animation.
- Trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

6. Le projet pédagogique

- Faire des points réguliers avec les enfants lors des échanges ou temps de vie quotidienne.
- Faire des points réguliers avec l'équipe d'animation, identifier ce qui fonctionne ou non et trouver des solutions.
- Aborder le projet individuellement lors des points de mi-session et de fin de session.
- Réaliser un bilan de l'objectif en fin de session, en prenant en compte l'avis des enfants et de l'équipe.
- Atteindre les finalités fixées.

7. L'organisateur

- Rédiger et présenter le bilan pédagogique en fin de période.